



SRC POITOU-CHARENTES



POINT INFO CULTURES MARINES ET PÊCHE

RAPPORT D'ACTIVITE 2008

POINT INFO CULTURES MARINES

PREMIERE PARTIE

Cette première partie sert de préalable à la présentation des résultats de chaque année. En rappelant le contexte et les objectifs de la structure mise en place elle propose une grille de lecture des résultats qui seront présentés dans une seconde partie intitulée :

« RESULTATS D'ACTIVITE DE L'ANNÉE »

Une comparaison plus aisée pourra ainsi être faite entre les chiffres des différentes années permettant de mieux appréhender l'évolution de la filière.

DESCRIPTION DU SYSTEME MIS EN PLACE PAR LA SRC. LES MISSIONS CONFIEES AU POINT INFO CULTURES MARINES

HISTORIQUE :

Préoccupée par le devenir de la profession, la SRC en lien avec le CNASEA représenté par l'ADASEA, avec les AFFAIRES MARITIMES, Le LYCEE DE LA MER et le CFPPA de Bourcefranc a lancé une étude pour en analyser les réalités.

Suite au diagnostic de territoire réalisé en 97/98 sur le Bassin de Marennes-Oléron les observations suivantes ont pu être faites sur la situation de la filière :

- 500 exploitants sur 1.200 ont plus de 50 ans
- Les exploitants ont peu d'enfants et ces derniers quittent la profession
- 80 à 90 exploitants cessent leur activité chaque année
- 73 % des entreprises à transmettre sont viables
- 1 exploitant sur 2 n'a pas de successeur
- Les 20 à 25 installations annuelles ne suffisent pas pour renouveler la profession

A partir de ces constats, la profession par la voix de la SRC et avec l'appui des AFFAIRES MARITIMES et des collectivités territoriales (CPER) a décidé la mise en place d'un outil dont l'objectif essentiel est de promouvoir le métier et de faciliter la transmission des exploitations inter générations sur le Littoral et agir ainsi pour le maintien du tissu socio-économique et l'aménagement du territoire.

L'outil mis en place le 08/10/2001 : LE POINT INFO CULTURES MARINES

Les modalités de fonctionnement

Le Lieu d'accueil

Choix du site pour le local :

Le choix s'est arrêté sur un bureau situé au sein de l'administration des Affaires Maritimes de Marennes.

La proximité du service des « cultures marines » assurant, entre autre, les transferts de Concessions a été la principale raison de ce choix ; les 2 services travailleront en étroite collaboration.

Les horaires d'ouverture :

Une permanence est assurée pendant les mortes eaux (coefficient < 70) aux horaires correspondants à ceux des Affaires Maritimes (9h-16h30).

Un seul N° de Téléphone 05 46 85 69 47

Les missions

▪ **Auprès des (futurs) professionnels**

A la disposition des professionnels, le POINT INFO reçoit ceux qui le souhaitent pour :

- Information

Une soixantaine de fiches sont disponibles sur différents sujets liés à l'activité professionnelle (Aspects fiscaux, sociaux, juridiques, structurels (dpm), navigation, accès aux aides....) ; régulièrement mises à jour en lien avec les différents organismes émetteurs, elles servent de base à une réflexion plus organisée.

- Gestion du RDI (Répertoire Départ – Installation) :

Les OFFRES et les DEMANDES sont régulièrement collectées auprès de ceux qui veulent céder leur entreprise ou s'installer dans le métier.

Ces candidatures sont gérées au sein d'un Répertoire puis analysées quantitativement et qualitativement.

Des mises en relation sont organisées à la demande des uns ou des autres et un diagnostic économique peut être proposé.

- Gestion et suivi des Installations.

L'accueil des Jeunes passe d'abord et avant tout par une explication des rouages qui permettent d'accéder à cette profession dont les portes ne sont pas toujours faciles à ouvrir. Une fois ces portes ouvertes, une vision la plus claire possible de l'horizon et des chemins à emprunter doit être proposée.

Les professionnels et les collectivités se mobilisent de manière de plus en plus affirmée autour de ce thème prioritaire.

Ainsi, **une commission de professionnels avertis** (Commission de Préparation et de suivi de l'Installation) est à la disposition des Jeunes pour jauger avec eux de la faisabilité de leur projet, de sa viabilité et de sa stabilité dans le temps. La notion de durabilité (intégration de l'entreprise dans son

environnement socio-économique dans le respect des règles environnementales) est le critère majeur mis en avant pour juger de la qualité des installations.

▪ **Les interventions extérieures :**

Ces Interventions s'articulent autour de trois pôles :

- La Formation
- La Communication
- Le suivi technique et réglementaire

• **La Formation :**

Même si le sujet reste débattu, il est aujourd'hui majoritairement reconnu que l'évolution de la profession passe par une formation adaptée.

La palette des formations professionnelles est suffisamment large pour que chaque Jeune puisse trouver la voie qui lui convient le mieux :

CAPMC, BEPMC, BAC PRO, et BTS aquacole pour les formations initiales classiques. La voie Universitaire peut aussi être empruntée pour obtenir une licence universitaire professionnelle (LUP AGDE créé en 2006/2007).

240h, BPAM, BPREA pour les formations adultes.

Et, depuis l'année 2003, la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) vient compléter cet arsenal.

L'intervention du POINT INFO dans le cadre de ces formations est l'occasion de préciser aux Jeunes leur rôle dans les enjeux concernant l'Aménagement du territoire et l'accompagnement financier que l'Etat est prêt à leur assurer.

Rappelons que la procédure de VAE (Validation des Acquis et des Expériences) dont l'application peut être mise en œuvre depuis l'année 2003 permettra à certains dont le professionnalisme est reconnu d'obtenir, parfois directement, un diplôme suffisant pour accéder à la profession et aux aides d'état.

• **La Communication :**

Faire connaître le métier de manière structurée et positive nécessite une harmonisation des discours tenus par les uns et les autres.

La participation du POINT INFO aux différentes manifestations liées à cet objectif est une des priorités identifiées par les professionnels.

Les interventions les plus diverses sont ainsi organisées régulièrement tout au long de l'année complétées par la rédaction d'articles de presse, la participation à différents reportages, aux différentes vitrines de la filière.

• **L'accompagnement des Jeunes :**

La commission de préparation et de suivi des Jeunes.

Le système, mis en place par les professionnels depuis l'année 2001 et dont le POINT INFO est « la courroie » de transmission, a pour objet d'aider la génération montante à prendre le meilleur départ possible.

Il s'adresse prioritairement aux Jeunes qui s'installent hors du cadre familial :

Reprise globale d'une affaire ou installation progressive, création d'une entreprise, le projet peut être soumis, à la demande du jeune, à un groupe de professionnels aguerris (réunit en commission en présence des Affaires Maritimes) qui en jugera la faisabilité technique et économique ou prodiguera les conseils les plus opportuns.

Les candidats à l'entrée dans la profession sont favorables à cette procédure qui leur offre un espace où sera jaugée la crédibilité de leur Installation.

▪ ***Le point Info et les métiers de la pêche :***

Solliciter par la SIAC en 2008, le point info s'est ouvert au monde de la pêche.

Il a été pratiqué un recensement des activités en lien avec l'ensemble des organisations de pêcheurs.

En 2008, le Point Info a aidé à la gestion des contrats bleus pris en charge par l'ADASEA par convention avec la SIAC

Ces travaux ont permis d'avoir une vision plus synthétique de l'évolution de la filière.

DEUXIEME PARTIE

LE RAPPORT D'ACTIVITE

Les résultats de l'activité de chaque année sont présentés selon le plan suivant :

I. L'accueil au bureau de Marennes :

- 1 Nombre et objets des entretiens
- 2 Le Répertoire (RDI) :
 - ✓ Les Cédants
 - Aspects quantitatifs
 - Aspects qualitatifs
 - ✓ Les Porteurs de projet
 - Origines et caractéristiques
 - ✓ Les Finalisations de l'année
 - Les parrainages
 - La transmission progressive (des exemples à suivre)
- 3 Les mouvements dans la profession *conchylicole* : *observatoire* (actualisation 2008):
 - ✓ Les entrants et les sortants
 - ✓ Les Installations aidées
 - ✓ Les exploitations conchylicoles du littoral charentais
 - ✓ La conchyliculture au féminin
- 4 Le point Info et les métiers de la pêche :
 - ✓ Recensement des métiers et des bateaux
 - ✓ La transmission dans les métiers de la pêche
 - ✓ Les contrats bleus en 2008

II. Les interventions extérieures :

1. La formation
2. Les journées évènementielles

III. La réglementation et ses évolutions :

1. L' instrument financier européen : le FEP
2. La modification du décret « cultures marines »
3. L'adaptation du décret « installation des jeunes » aux cultures marines

Bilan et perspectives :

1. Bilan de l'année 2008
2. Les perspectives

CONCLUSION

En 2008, l'activité du point info se sera étalée sur 173 jours dont 100 jours de permanences dans les locaux des Affaires maritimes à Marennes et 73 jours en extérieur au service des exploitants conchylicoles et des pêcheurs ou de leur filière.

I L'accueil au bureau de Marennes :

1. Nombre et objets des entretiens :

Auront été reçues à la permanence de Marennes environ 150 personnes dont :

- 35% sur le thème de l'installation ayant donné lieu à l'inscription de 17 candidats au répertoire RDI dont 3 ont déjà concrétisés en partie leur projet mais 2 l'ont abandonnés suite aux évènements de l'été.
- 45% sur le thème de la transmission avec l'inscription de 13 offres d'exploitation au répertoire RDI.
- 20% sur différentes questions touchant notamment à l'information juridique, fiscale, sociale...

La transmission - Installation reste le thème privilégié puisqu'elle concerne 80% des entretiens; le point info est aujourd'hui bien identifié comme étant l'interlocuteur privilégié pour l'information et l'orientation des projets de cession - reprise ou de création présentés par les cédants et les repreneurs ou créateurs.

2. Le répertoire : (RDI)

✓ Les cédants (13):

Rappelons que chaque offre faite par les cédants fait l'objet d'une analyse détaillée sous forme de fiches reprenant les caractéristiques principales de l'exploitation. Le prix demandé est laissé à l'appréciation du cédant à qui l'on propose une technique d'approche laissant une large place à l'aspect économique (rentabilité...) de l'exploitation.

Les Offres sont consultables librement sur le site du CNASEA :
(www.repertoireinstallation.com).

Le nombre d'offres de reprise globale faites par les exploitants reste encore trop faible.

La mobilisation des cédants sur le devenir de leur entreprise reste insuffisante.

En réaction à ce constat, le Point Info en lien avec la SRC fait des propositions pour essayer d'impliquer les professionnels de manière plus dynamique (voir plus loin)

Les caractéristiques de ces offres sont présentées dans le tableau qui suit :

TABLEAU No 1 :
LES OFFRES 2008
13 OFFRES SUPPLEMENTAIRES

NATURE DE L'OFFRE		Nombre	Prix moyen €
Expl globale en Activité		10	255 500
Dont	Elevage	Dont 3	280 000
	Elev.Expédit.	7	245 000
Expl. partielle sans Activité		3	105 000
Dont	Etab. + claires	Dont 1	75 000
	Etablissement seul	1	130 000
(ou location)	Marais seul (4.5 ha en eau)	1	110 000

LE RDI disposait au 31/12/2007 de 50 exploitations disponibles dont seulement 36 étaient encore en activité.

Les mouvements enregistrés pendant l'année 2008 nous donnent le bilan suivant :

Exploitations disponibles au 31/12/2007	=	50
Inscriptions 2008	=	13
Sorties 2008	=	23
Exploitations disponibles au 31/12/2006	=	40

Sur les 40 structures disponibles, 29 sont encore en activité.

- Analyse des 23 exploitations sorties du répertoire en 2008 :

-18 ont donné lieu à un démantèlement avec transmission des concessions à divers professionnels.

Les établissements ont eu diverses destinations dont:

- 7 ont été repris par des non professionnels (artisans – mairie – architectes..)
- 5 n'ont pas trouvé preneur
- 6 ont été transmis dans la profession
- **5** ont donné lieu à une reprise globale :
 - 3 pour agrandissement de structure
 - 2 par transmission progressive à des jeunes hors cadre familial par la création d'une société avec le cédant.
- Analyse des 23 exploitations sorties du répertoire en 2008 :

- Analyse des 29 exploitations disponibles :

Parmi celles-ci les 10 entreprises encore en activité inscrites au répertoire en 2008 sont des entreprises ayant de bonnes performances économiques : les exploitants sont prêts à offrir un accompagnement technique et financier au repreneur potentiel :

Ainsi, 3 contacts sérieux ont permis la mise en place d'un projet de transmission progressive :

- L'un avec un parrainage qui a débuté au sein d'une structure sociétaire en octobre 2008

- Deux autres, en entreprise individuelle, avec un parrainage dont le démarrage est prévu l'un en février 2009 et l'autre en été 2009 ;

Le nombre de repreneurs potentiels reste toujours insuffisant, mais les quelques projets qui voient le jour émanent d'une réelle motivation de la part de leur auteur.

✓ **Les porteurs de projet : (17) (voir tableau N°2)**

Les demandes inscrites au répertoire ont été plus nombreuses en 2008 avec **17** candidats à la reprise d'une activité dans la filière. (Tableau 2)

Les demandes se diversifient mais émanent majoritairement (12/17) de candidats ayant soit une expérience du milieu professionnelle soit une formation aquacole.

Quelques projets (5/12) naissent à partir de demandes de reconversion professionnelle soit à partir d'opportunités familiales (2), soit à partir d'investisseurs ayant des capitaux à disposition (2). Sur ces 5 projets, un seul est susceptible d'aboutir en 2009.

Les conditions de reprise et l'accompagnement (société, parrainage, location...) proposés par les exploitants sécurisent le porteur de projet. Celui-ci, même sans expérience, est alors prêt à se lancer dans la reprise globale d'une entreprise. (voir finalisation 2008).

TABLEAU N°2

Les DEMANDES
17 INSCRIPTIONS AU RDI

NATURE DE LA DEMANDE	Nombre	Origine	Nombre
Exploit. Globale Elevage-Exp	11	Reconversion prof. Avec K (+40 ans)	2
		Reconversion ANPE (+40 ans)	1
		Formation aquacole + expérience	5
		Formation aquacole sans expérience	3
Etabl. + claires + marchés	3	Salarié Ostréicole	1
		Ni formation ni expérience (échec)	2
Créations :	3		
Création Nursery (Etabl + Marais)	2	Formations aquacoles sans expérience	2
Création élevage dégust. (Etabl + Marais)	1	Formations aquacoles + expérience	1

✓ Les finalisations de l'année 2008 :

Des installations hors cadre familial accompagnées par le Point Info.

- 2 créations ont vu le jour à partir d'un site situé dans le marais de l'île d'Oléron : y seront pratiquées l'affinage d'huîtres et la nursery.
- 3 reprises par l'intermédiaire d'une structure sociétaire :
 - i. Concrétisation des 2 projets initiés en 2007
 - ii. Mise en place d'un nouveau projet en 2008 concrétisé en fin d'année 2008.

La transmission des entreprises conchyliques reste une préoccupation importante des professionnels ; la mise en place d'une progressivité dans cette procédure reste une des solutions à privilégier. La qualité des entreprises inscrites au répertoire ainsi que le souhait des cédants commencent à être en phase avec cette solution.

Cédant et repreneur sont mis en relation pour entamer ensemble une première étape qui passe par la mise en place d'un parrainage ou d'un salariat. Cette étape préalable est une des conditions favorables à la réussite du projet de transfert.

Les trois projets aboutis en 2008, dont deux ont été initiés en 2007 et décrits ci-dessous, sont intéressants par l'exemplarité qu'ils constituent :

- Premier Projet :

Le premier contact entre cédant et repreneur a eu lieu pendant l'été 2006 ;

Le jeune, issu de la formation universitaire, originaire de l'île d'Oléron, souhaitait reprendre une activité où le marais aurait une place importante.

Cette entreprise essentiellement orientée vers la production en marais (pousse en claires – crevettes – palourdes – affinage) emploie 4 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 450.000 €. Le capital d'exploitation (installations – marais) représente une valeur conséquente.

Les étapes mises en place :

- Le repreneur a été employé d'abord comme salarié
- Puis mise en place d'un parrainage sur 12 mois
- Et enfin, constitution d'une société avec prise de participation à hauteur de 50% en 2 étapes (15% puis 50%).

Ce type de transmission engage le cédant dans un accompagnement laissant au jeune le temps de la maîtrise de l'outil et celui de la reprise progressive du capital.

En 2008, la première prise de participation dans la société a été effective, permettant au jeune d'accéder aux aides d'état.

- Second projet :

La prise de contact entre cédant et repreneur s'est faite en milieu d'année 2007.

Le jeune, après une formation initiale orientée vers les cultures marines, s'est fait son expérience pratique comme salarié ostréicole (5ans). Son projet d'installation était latent.

Le cédant était en recherche d'un repreneur depuis déjà 2 ans.... Malgré un premier parrainage en échec, l'exploitant a conservé l'idée de transmettre la globalité de son outil.

L'exploitation met en valeur des concessions mytilicoles et ostréicoles avec une production écoulee en totalité sur des marchés de vente directe.

Les étapes mises en place :

- Le repreneur a été employé comme salarié jusqu'en février
- Création d'une société entre cédant et repreneur
- Seul le jeune est associé exploitant; le cédant reste associé pendant 3 ans avec un apport d'une partie des capitaux en compte courant

Le financement sollicité des banques reste ici partiellement garanti par le cédant.

En 2008, ce projet a bien été concrétisé avec mise en œuvre du projet de société où le jeune prend progressivement possession de l'outil de travail.

- Troisième projet :

Après une période de salariat du 01/10/2007 au 01/10/2008 pendant laquelle a pu être construit le projet de transmission, cédant et repreneur ont, là encore, choisi la forme sociétaire pour procéder à la transmission progressive du capital d'exploitation (300 000 €) en 2 fois : 2008 et 2010.

Le cédant a accepté d'octroyer un prêt vendeur (150 000€) sur 7 ans. La banque financera le solde malgré les garanties financières limitées du repreneur.

Ces trois cas de reprise qui se ressemblent montrent que la mobilisation et l'implication du cédant dans la transmission de leur entreprise sont les conditions de leur mise en place et probablement de leur réussite. Ces trois exemples nous montrent que la transmission est une affaire dont il faut s'occuper suffisamment tôt avant la cessation d'activité si on veut se donner toutes les chances d'une reprise réussie avec une solution qui conviennent aux deux parties, notamment sur le plan financier.

✓ **L'accompagnement collectif de la transmission/installation :**

L'ensemble du dispositif d'accompagnement a été complété en 2008 par la mise en place de correspondants locaux (décision actée par la SRC). Les professionnels ont décidé de s'impliquer de manière plus active dans l'aspect transmission des entreprises de la filière en incitant les cédants à se préoccuper suffisamment tôt de la transmission de leur entreprise pour éviter leur démantèlement. Cette implication doit assurer une inscription plus précoce des entreprises sans successeurs au Répertoire Départ – Installation.

3. Les Mouvements dans la Profession

L'Observatoire des exploitations conchylicoles

Chaque année l'actualisation de la base informatique issue de l'observatoire des entreprises nous permet de visualiser l'évolution de la filière conchylicole au travers des mouvements de marins et des exploitations du secteur.

Les tableaux qui suivent nous aident à mettre en valeur les tendances observées sur les dernières années.

Les deux tableaux (3 et 4) qui suivent nous présentent les mouvements des professionnels de la filière sur l'ensemble du Littoral Charentais.

✓ Les entrées-sorties de 2000 à 2008

TABLEAU No 3 (DPI = Dimension de première installation. D min R= Dim minimum de référence)

DE 2000 A 2008 sur le BASSIN DE MARENNES-OLERON

ANNEES							DEPARTS
	D.P.I.	D. Min. R.	de 1 à 2 ha	+ de 2 ha	Marais*	TOTAL	
2000	5	9	0	4		18	32
2001	4	5	2	5		16	63
2002	8	3	6	3		20	98
2003	8	4	8	3		23	73
2004	9	3	4	10		26	52
2005	0	3	2	6		11	40
2006	3	4	3			10	37
2007	3	1	2	1		7	41
2008	4		2	2	4	12	31
TOTAUX	44	32	29	34	0	114	467

* Non marins exclusivement détenteurs de marais

TABLEAU No 4 (DPI = Dimension de première installation. D min R= Dim minimum de référence)

<i>DE 2000 A 2007 sur le BASSIN DE LA ROCHELLE**</i>							
<i>ANNEES</i>	<i>1ères INSTALLATIONS</i>					<i>DEPARTS</i>	<i>SOLDES</i>
	<i>D.P.I.</i>	<i>D. Min. R.</i>	<i>de 1 à 2 ha</i>	<i>+ de 2 ha</i>	<i>TOTAL</i>		
<i>2000</i>	0	2	0	0	2	27	-25
<i>2001</i>	1	6	1	1	9	33	-24
<i>2002</i>	0	4	1	0	5	41	-36
<i>2003</i>	1	3	4	0	8	33	-25
<i>2004</i>	7	6	1	0	14	25	-11
<i>2005</i>	4	4	1	0	9	29	-20
<i>2006</i>	2	0	1	4	7	22	-15
<i>2007</i>	0	0	2	0	2	8	-6
<i>2008</i>	1		2		3	12	-9
TOTAUX	16	25	13	5	56	230	-162

** : certains demandeurs et certains cédants ont des concessions et leur siège social dans d'autres quartiers.

Ces résultats, issus des données des AFFAIRES MARITIMES, doivent être regardés **en terme de tendance générale**.

Si le nombre de marins radiés du fichier concessionnaires (CM1) de La Rochelle ou Marennes-Oléron est fiable, il ne représente pas le nombre d'entreprises qui disparaît mais le nombre de substitutions totales sur les concessions maritimes de ces deux quartiers; on y trouve notamment les cessions entre conjoint, entre père et fils, d'une « codétention » familiale à une société d'exploitation familiale, et les cessions totales des concessions détenues par des marins ayant leur siège et d'autres concessions ailleurs. Ne sont pas comptabilisés ici les exploitations en cours de démantèlement à qui il reste encore quelques concessions (en deçà de 70 ares).

Avec une analyse plus fine, on observe sur les 43 sortants des deux quartiers :

- 9 ont permis des reprises globales : 3 par transmission hors cadre familial
6 dans le cadre familial ou au conjoint
- 34 ont démantelé leur entreprise.

La mise en place d'un observatoire des entreprises suite à l'étude réalisée par l'ADASEA en lien avec les Affaires Maritimes et la SRC nous permet aujourd'hui de connaître, avec une bonne précision, le nombre d'entreprises réellement actives sur le littoral charentais (voir ci-dessous).

✓ Les exploitations conchyliques du Littoral Charentais

La mise à jour régulière du « compteur » des entreprises conchyliques de Charente-Maritime mis en place en 2005 (étude AGLIA – SRC – Affaires Maritimes – ADASEA) nous permet de présenter les chiffres actualisés dans les deux tableaux qui suivent pour 2008 :

Sur le BASSIN DE MARENNES

Les entreprises à caractère individuel

(Rappel : Afin d'identifier au mieux les entreprises considérées comme entités économiques, il a été opéré une **approche structurelle** à partir des surfaces mises en valeur tant sur le DPM que sur propriété privée : en référence au Schéma des structures, n'ont été retenues que les exploitations bénéficiant de plus de 70ares de concessions ostréicoles (ou 700m mytilicoles) et pour les éleveurs en marais de plus de 1HA en eau.)

Les entreprises individuelles sur le Quartier de MARENNES en 2008

CM1 = ce fichier réunit les détenteurs de parcelles sur le DPM.

On trouve ici toutes les parcelles en mer (parcs ostréicoles ou mytilicoles) et les marais situés sur le DPM.

CM2 = ce fichier réunit les utilisateurs de prises d'eau sur Propriété privée.

On y trouve les détenteurs d'établissements et de marais

Tableau No 6

Les entreprises individuelles et sociétaires en 2008 (quartier de MN-IO)

Age	sans N° sanitaire				avec N° sanitaire				TOTAL
	CM1	CM2	CM1/CM2	ss total	CM1	CM2	CM1/CM2	ss total	
Surfaces	>70a/700m	>100a	>70a/700m		>70a/700m	>100a	>70a/700m		
moins 50 ans	89	7	46	142	64	12	151	227	369
de 50 à 55 ans	25	1	17	43	20	4	49	73	116
plus de 55 ans	20	9	10	39	12	4	22	38	77
TOTAL	134	17	73	224	96	20	222	338	562
Sociétés	7	5	6	18	34	16	117	167	185
TOTAUX	141	22	79	242	130	36	339	505	747

Ce décompte nous permet de constater une nouvelle diminution (-72) du nombre d'exploitations individuelles qui cette année est descendue à 562 (634 en 2007)

Sur ces 562 exploitations individuelles, **24 ont une production mytilicole** significative (700 m dont 5 sont mytiliculteurs purs).

Le diminution du nombre d'entreprises est surtout remarquables chez les plus de 55 ans qui ont tendance à abandonner plus tôt leur activité (- 26%), mais reste préoccupante chez les moins de 50 ans (-8%) marquant l'insuffisance des installations.

Les entreprises à caractère sociétaire :

On dénombre 185 entreprises à caractère sociétaire dont 18 se consacrent exclusivement à l'élevage et 167 à l'expédition.

Ce nombre reste relativement stable par rapport à 2007 (-4). La société reste un facteur de stabilité des entreprises ; un départ d'associé n'engendre pas de cessation d'activité de l'exploitation.

AU TOTAL SUR LE QUARTIER DE MARENNES

Pour le Bassin de Marennes le nombre total d'entreprises s'établit à :

747 (562+185) entreprises conchylicoles.

(Soit une diminution globale de 76 Entreprises en 2008)

Sur le BASSIN DE LA ROCHELLE

Les entreprises sur le Quartier de LA ROCHELLE en 2008

Le dénombrement sur ce quartier utilise les mêmes règles que celles définies sur le quartier de Marennes.

Tableau No 6

Les entreprises individuelles et sociétaires en 2008 (quartier de LR)

	sans N° sanitaire				avec N° sanitaire				
Age	CM1	CM2	CM1/CM2	ss total	CM1	CM2	CM1/CM2	ss total	TOTAL
Surfaces	>70a/700m	>100a	>70a/700m		>70a/700m	>100a	>70a/700m		
moins 50 ans	39	2	3	44	53	1	19	73	117
de 50 à 55 ans	10	0	0	10	12	0	7	19	29
plus de 55 ans	13	7	3	23	9	0	5	14	37
TOTAL	62	9	6	77	74	1	31	106	183
Sociétés	2	0	0	2	35	3	14	52	54
TOTAUX	64	9	6	79	109	4	45	158	237

A l'image du quartier de Marennes, le nombre d'exploitations est là aussi en nette diminution.

38 entreprises individuelles en moins en 2008 porte le total à 183 unités économiques.

10% de baisse en nombre pour les moins de 50 ans mais 36% en moins pour les plus de 55 ans ; sur l'ensemble des entreprises restantes la proportion des moins de 50 ans passe de 59% à 64% marquant un rajeunissement sensible des chefs d'exploitation.

La mytiliculture reste bien représentée (26%) avec 62 entreprises (dont 28 sociétés)

Les entreprises à caractère sociétaire restent stables en nombre depuis 2006 (**54**)

AU TOTAL SUR LE QUARTIER DE LA ROCHELLE

Pour le Bassin de La Rochelle le nombre total d'entreprises s'établit à :

237 (183 + 54) entreprises conchyloles

(Soit une diminution globale de 37 Entreprises en 2008)

En résumé nous pouvons retenir que le Littoral charentais regroupe en fin d'année 2008 :

**984 entreprises conchyloles
réunissant 1078 exploitants.**

La proportion de sociétés en constante évolution atteint 24,3% en 2008.

✓ Les installations aidées de 2004 à 2008

Quelques chiffres concernant les Installations aidées

Les installations récentes de 2003 à 2008 sont caractérisées par les chiffres suivants (concernent les 2 Bassins Marennes et La Rochelle):

Tableau No 7
Installations aidées de 2003 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne
Nbre d'install par an	12	12	11	2	13	10
<i>Dont HCF</i>	5(42%)	3(25%)	8(73%)	-	5(38%)	4,2(42%)
Coût moyen de l'Install	164 400	82 400	116 180	105 300	189 500	131 556
<i>Dont HCF</i>	105 100	120 000	118 000	-	164 000	101 420
<i>Dont CF</i>	206 700	70 000	111 000	105 300	205 500	139 660
Age moyen Install	29	26,8	32	20	29,7	27,5
<i>Dont HCF</i>	33	28	33,5	-	28	30,6
<i>Dont CF</i>	27	26	28	20	30	26,2

HCF= Hors Cadre Familial

CF= Cadre Familial

(Ces chiffres sont basés sur les dossiers déposés à l'ADASEA)

Malgré une année 2008 difficile où la mortalité des juvéniles a été durement ressentie par les ostréiculteurs, la majorité des projets d'installation ont été menés jusqu'à leur terme, notamment ceux qui se sont faits hors cadre familial. L'accompagnement du jeune par le cédant acquiert ici toute son importance.

Néanmoins, les professionnels restent très préoccupés dans l'attente de ce que leur réserve les aléas climatiques en 2009 ; beaucoup d'entreprises ne pourraient pas supporter une nouvelle mortalité de l'ampleur de ce qu'elle a été en 2008

✓ **La conchyliculture au FEMININ :**

La reconnaissance des femmes dans la filière conchylicole a longtemps été ignorée. La conjointe d'exploitant n'existait pas par elle-même mais seulement au travers du statut du mari.

Depuis 1997, la législation offre au conjoint la possibilité d'obtenir un statut à l'ENIM reconnaissant leur activité dans l'entreprise : c'est le statut de « conjoint collaborateur » : ce statut leur permet, par le biais d'une cotisation forfaitaire limitée, d'avoir certains avantages sociaux (congés maternité, retraite...).

Notons que depuis le 1/07/2007, la réglementation impose que tout actif familial sur l'exploitation ait un statut officiel reconnu ; pour tous les conjoints, un choix s'impose entre :

Le statut de conjoint collaborateur

Le statut de salarié

Ou le statut d'associé exploitant.

De nombreuses situations sont encore à régulariser.

Le tableau 8 qui suit nous permet de visualiser l'évolution du nombre de conjoints ayant pris cette option selon les années et selon le quartier:

Tableau 8
Les conjoints collaborateurs à l'ENIM

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Quartier Marennes-Oléron										
Entrées	8	17	17	10	17	16	20	19	58	8
Sorties				2	5	4	8	10	4	2
Totaux cumulés	8	25	42	50	62	74	86	95	149	155
Quartier La Rochelle										
Entrées	2	1	4	2	3	1	4	3	21	6
Sorties				1		1		1		1
Totaux cumulés	2	3	7	8	11	11	15	17	38	43

Nous pouvons observer que sur l'ensemble des 198 inscrites 40% l'ont été en 2007. On mesure là l'impact de l'obligation faite par la réglementation de détenir un statut.

Même si elles sont moins nombreuses, certaines choisissent le statut de chef d'exploitation ;

Leur nombre reste assez stable avec **118 Femmes chef d'exploitation (+2)**:

- Sur Marennes = **79** (sur les 747 exploitations du bassin de Marennes)
- Sur La Rochelle = **39** (sur les 183 exploitations du bassin de La Rochelle)

Concernant leur entrée dans la Profession, notamment avec les aides, la proportion de femmes reste limitée mais sur des projets de bonne qualité.

Ainsi, entre les années 2002 et 2008, **15 projets d'installation sur 76** ont été déposés par des femmes (soit 19,8%).

Ce choix fait par des femmes d'entrer dans une profession encore très physique et très masculine est en général basé sur une très forte motivation et correspond le plus souvent à un retour sur l'exploitation familiale parfois en association avec son conjoint.

Les nouvelles méthodes d'élevage et l'amélioration des équipements apportent un certain allègement des efforts physiques qui permet d'envisager le métier de manière un peu différente.

Il est à noter la bonne maîtrise qu'ont les femmes de toute la partie administrative et financière de l'exploitation.

La profession a probablement tout à gagner pour son évolution à tenir compte de l'approche féminine d'un métier qui reste encore trop individualiste.

La reconnaissance d'un statut pour les conjoints s'est accompagnée de la reconnaissance d'une formation spécifique : le BCCEAM (Brevet Conjoint Collaborateur d'Entreprise Artisanale Maritime).

Le CFPPA de Bourcefranc travaille à la mise en place d'une session au cours de l'année 2009.

4. Le Point Info et les métiers de la pêche

✓ Recensement des métiers et des bateaux

A l'occasion du Plan Barnier dont la mise en œuvre fait suite aux difficultés financières rencontrées par les professionnels (crise du gasoil), le Point Info a été sollicité par la SIAC pour un accompagnement sur certaines des mesures du Plan.

En sus de la convention signée par l'ADASEA avec la SIAC pour mener à bien la mise en place des contrats bleus, le Point Info a été mis à contribution pour faire un état de la flotte de pêche.

Après de nombreuses rencontres avec les différents partenaires (Centres de gestion, OP la cotinière, From Sud-Ouest, Cogesco, Cogescum, Atlantic17, Chargeco, Comité Régional, Comités locaux...) les chiffres qui suivent nous permettent de prendre la mesure du recensement de la flotte :

Les bateaux rattachés aux différents ports de Charente-Maritime ont été regroupés par catégorie de « métier » et selon leur longueur (tableau 9).

Des moyennes ont été ensuite dégagées quant au Chiffre d'affaires annuels et au nombre de marins présents sur les navires (tableau 10).

Ces chiffres nous permettent d'avoir une idée assez précise du poids économique de la pêche dans notre Région.

Ainsi, 284 navires de pêche emploient 640 marins et réalisent un chiffre d'affaires de près de 54 millions d'euros.

Tableau 9
Répartition de la flotte de pêche en Poitou-Charentes par taille et activité (année 2008)

Quartier de Marennes-Oléron (navires immatriculés Mn et IO)						
Activité/ taille	< 9m	9m à 12m	12m à 16m	16m à 25m	> 25 m	Total
Chalutier	9	63	23	6	0	101
fileyeur	18	22	2	3	0	45
ligneur	7	14	0	0	0	21
caseyeur	7	6	2	0	0	15
Total	41	105	27	9	0	182

Quartier de La Rochelle (navires immatriculés LR)						
Activité/ taille	< 9m	9m à 12m	12m à 16m	16m à 25m	> 25 m	Total
Chalutier	5	38	0	17	0	60
fileyeur	10	13	0	3	2	28
ligneur	3	2	0	0	1	6
caseyeur	4	4	0	0	0	8
Total	22	57	0	20	3	102

Tableau 10
Les emplois sur les navires et Chiffre d'affaires

TYPES DE NAVIRES	Nb Nav.	Nb Hom	CAMOYEN (€)
	nb navires	nb marins	chiffres Aff moyen
Engins dormants - 9m	49	1	60 000
Engins dormants 9m-12m	61	2	150 000
Engins dormants - 12m 3 hom		3	240 000
Engins dormants 12m-15m	13	4.5	350 000
Chalutiers -9m	14	1	75 000
Chalutiers 9m-12m	101	2	150 000
Chalutiers -12m civelles		1.5	135 000
Chalutiers 12-14m	23	2	240 000
Chalutiers 14-16m		4	470 000
Chalutiers 16-20m	23	4.5	660 000
Chalutiers 20-22m		6	750 000
TOTAL	284	640.5	53 717 500

✓ **La transmission dans les métiers de la pêche.**

Une analyse réalisée par le centre de gestion COGESCO concernant les bateaux du port de la Cotinière et mise en commun lors des exposés de « la semaine de l'économie » au lycée de Bourcefranc nous donne la tendance observée dans la profession :

• NOMBRE DE NAVIRES	100
• Polyvalents Ligne filets casiers..	37
• Chalutiers – 12 m	31
• Chalutiers PC – 12 m	28
• Chalutiers PL + 12 m	4
• AGE MOYEN DU NAVIRE	25 ans
• AGE MOYEN ARMATEUR	43 ans
• NB DEPART EN RETRAITE	20
• TRANSMISSION IDENTIFIEE	10

Là non plus, le renouvellement des générations n'est pas assuré.

Les contraintes liées à une première installation et la situation de la pêche en Europe (notamment vis-à-vis de la ressource) n'engagent pas les jeunes à se tourner vers une filière n'offrant que peu de latitude dans leur projet.

(Il convient, ainsi, que l'acheteur s'assure qu'il puisse disposer :

- D'un PME (Permis de Mise en Exploitation)
- Des licences correspondantes
- Des PPS correspondants
- Des quotas nécessaires à la pêcherie qu'il compte exploiter.)

Ces éléments sont à rapprocher des chiffres présentés par le SIH de l'IFREMER en mars 2007 (« la flotte de pêche française au microscope..... » Emile Leblond et Patrick Berthou) dont les 2 tableaux qui suivent nous donnent les tendances nationales (en 2005) :

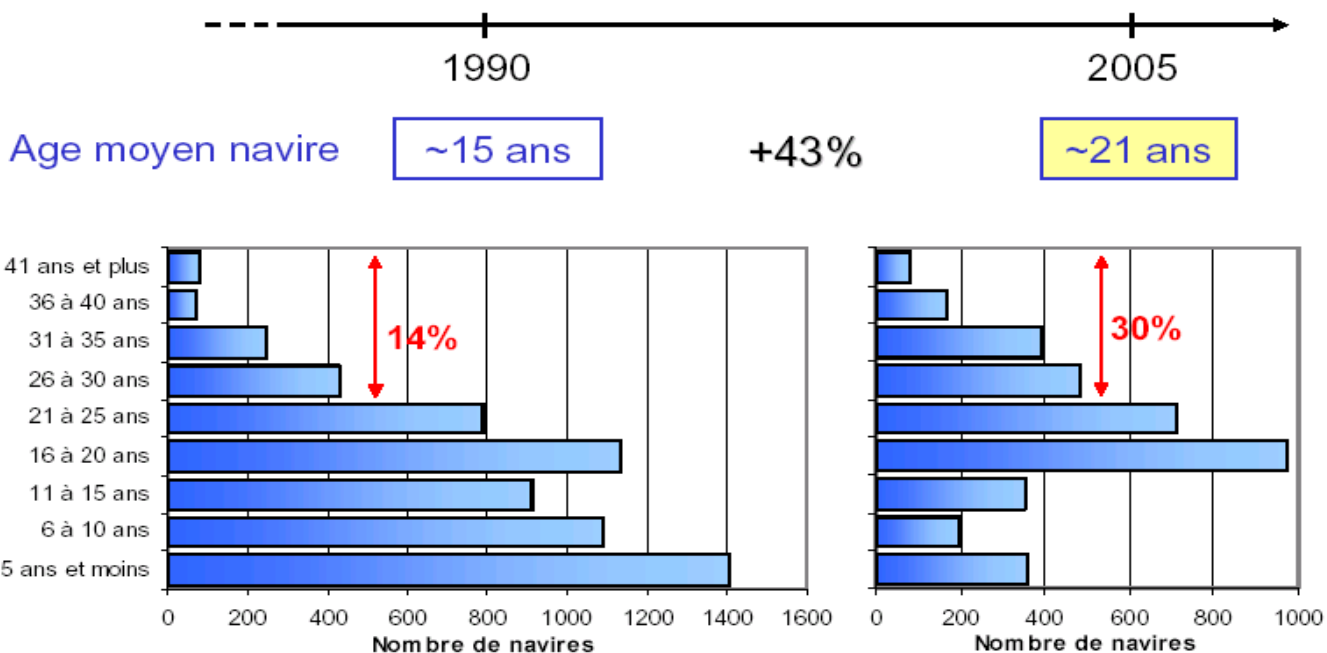
Nous remarquerons que la tendance locale décrite ci-dessus reflète bien le contexte de la flotille de pêche nationale :

En 15 ans :

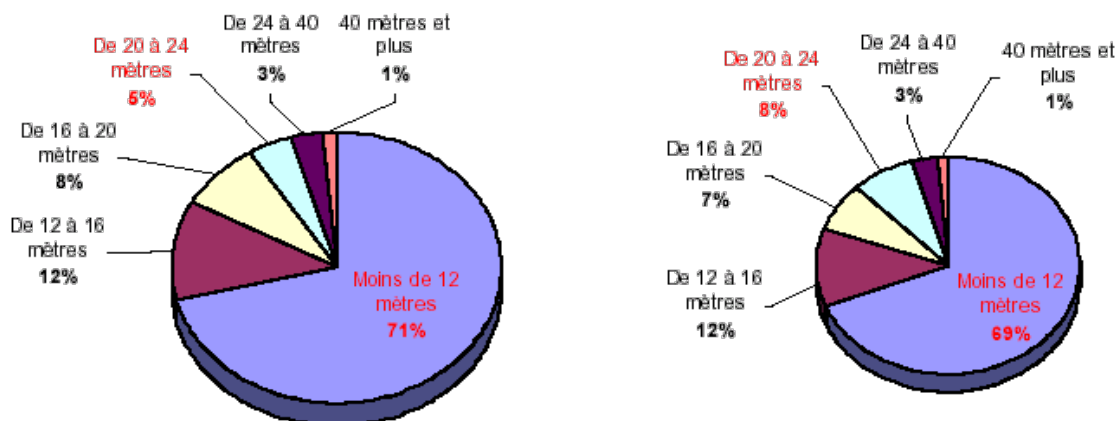
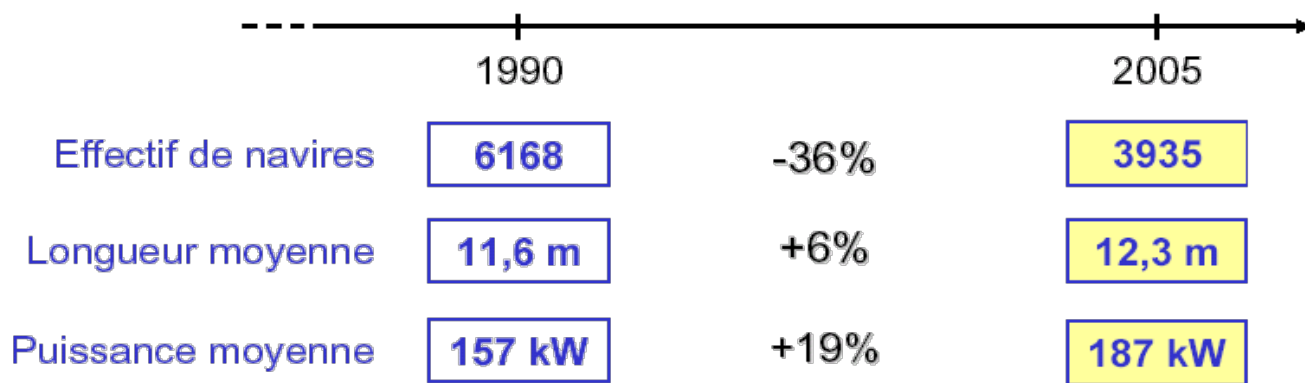
Diminution du nombre de navires (-36%), vieillissement de la flotte (+ 43% en 15 ans) passant de 15 ans à 23 ans et des armateurs (+ 6%) dont l'âge moyen est passé de 40 à 43 ans.

Cette évolution n'a pas été accompagnée d'une diminution des capacités de captures du fait des progrès techniques de la pêche moderne (augmentation de la taille et de la puissance) ; la gestion des quotas de pêche reste toujours d'actualité.

Flotte mer du Nord-Manche-Atlantique



Age moyen armateur ~40 ans +6% ~43 ans



Susciter des vocations pour entrer dans des activités qui restent très dures passera par la rénovation des navires mais aussi par une vision claire des possibilités de rentabilité.

Le rapport TANGUY de juin 2006 met l'accent sur:

- La prise en compte de la réalité du marché dès le débarquement et tout au long de la filière,
- Des stratégies de qualité (diversité – fraîcheur – produits « prêts à l'emploi » ...)
- La valorisation des co-produits
- L'organisation et la solidarité de la filière.

✓ **Les contrats bleus en 2008 :**

Les contrats bleus dont la mise en place s'est faite en Juin 2008 (58 contrats ont été signés par les pêcheurs) émanent d'une procédure qui tend à responsabiliser le pêcheur sur deux points majeurs :

1. La préservation de la ressource
 - i. mode de pêche plus sélectif
 - ii. meilleure valorisation de la pêche
 - iii. meilleure répartition des efforts de pêche
 - iv. partenariat pêcheur – scientifique (échantillonnage – embarquement d'observateurs)
2. La protection de l'environnement
 - i. Nettoyage de la mer
 - ii. Surveillance des zones protégées

Pour la région Poitou-Charentes, les pêcheurs se sont orientés vers des contrats bleus nationaux gérés par le « Fonds pour le Développement Durable de la Pêche ». La gestion locale a été confiée à l'ADASEA. Pour 2009, les pêcheurs pourront signer de nouveaux contrats sur une enveloppe prévisionnelle de 15 Millions d'euros.

II Les interventions extérieures.

La promotion des métiers de la mer est une des attributions dont est chargé le point info cultures marines et pêche. Les différentes interventions extérieures qui suivent ont participé à cet objectif :

1. La formation :

Le Point Info est intervenu en 2008, comme les années précédentes, dans les cycles de formation « cultures marines » du CFPPA:

Autour du thème central qu'est la « transmission-installation », l'intervention du point info permet de mettre en perspective les projets et leur intégration dans l'environnement socio-économique. Démarche qualité et protection de l'environnement restent les sujets majeurs en lien avec la rentabilité économique des projets.

✓ **Au CFPPA de Bourcefranc :**

-2 interventions en BPREAM

Après une session 2007/2008 ayant réuni 8 candidats dont 7 projets d'installation de très bonne qualité, la session 2008/2009 s'ouvre avec 10 candidats et 6 projets d'installation dont 2 concernent des reconversions professionnelles de personnes de plus de 40 ans.

Une intervention sur la réglementation en début de session est complétée par une rencontre au CFPPA avec chaque candidat pour jauger de la qualité de leur projet.

- intervention en 240 h

Ce stage reste le passage minimum obligatoire pour obtenir des concessions maritimes, mais cette formation est insuffisante par elle-même pour obtenir les aides de l'état pour l'installation ; elle doit alors être complétée par une formation initiale (CAPMC).

Le nombre de stagiaire reste insuffisant pour ouvrir une session par an.

10 candidats ont pu être réuni en 2008 pour ouvrir une session :

Ces 10 stagiaires sont tous porteurs d'un projet d'installation :

- 7 dans le cadre familial par l'intermédiaire d'une codétention ou d'une société.
- 2 par rachat d'entreprises
- 1 par création

- Intervention en Stage 40 h (SPI)

Le CFPPA confie à l'ADASEA le soin d'organiser le déroulement de ce stage.

Le stage 40 h est obligatoire pour tous les jeunes qui veulent s'installer en cultures marines avec les aides d'Etat. Un diagnostic préalable est organisé au « Point Info » pour s'assurer de l'éligibilité de leur projet aux aides d'Etat

L'aspect « réglementation » revêt ici une importance toute particulière : l'obtention des aides nécessite un respect scrupuleux d'une procédure précise.

La construction d'une étude prévisionnelle de faisabilité est le fil conducteur de ce stage où sont abordés tous les aspects juridiques économiques et financiers des projets.

Après une session 2007 avec peu de candidats (6), la session 2008 a réuni 20 stagiaires avec de très bons projets professionnels.

Malgré la mortalité des juvéniles de l'été 2008, 13 des 20 stagiaires ont concrétisé leur projet alors que 7 d'entre eux attendent de voir le comportement des huîtres en été 2009.

✓ Intervention en extérieur :

Le point info a été sollicité par le Lycée Aquacole de la Lozère en voyage d'étude dans notre région avec les élèves de BTS 2 pour intervenir sur la présentation des activités « cultures marines » en Poitou-Charentes et du contexte économique et social lié à ces activités.

Ils ont pu prendre connaissance du système d'accompagnement des projets d'installation (notamment hors cadre familial) avec visite d'une exploitation en phase de transmission.

✓ Au Lycée du Littoral et de la mer de Bourcefranc:

Aux formations habituellement proposées par le Lycée (BEP et BAC pro aquacole et cultures marines – BTS Aquacole) vient s'ajouter en lien avec l'Université de La Rochelle une Licence Professionnelle AGDE (Aquaculture et Gestion Durable de son Environnement).

L'ouverture de cette branche universitaire est un nouvel espace offert aux étudiants pour concrétiser leurs projets professionnels ou compléter leur formation. Issus en majorité d'une formation en BTS aqua, ils se tournent majoritairement vers environnement et qualité voire la recherche ou même la création ou reprise d'exploitation.

1 intervention en LUP AGDE.

Ces interventions sont l'occasion de rappeler aux jeunes les possibilités d'avenir offertes par la filière et l'ensemble du dispositif d'accompagnement mis en place pour les accueillir.

L'effectif des élèves du lycée de Bourcefranc ayant pris une orientation aquacole reste relativement stable mais sans atteindre l'effectif maximum de chacun des cycles:

	1 ^{ère} année	2 ^{nde} année
BEPA Aquacole	16	10
BEPMC	11	9
BAC PRO cultures marines	12	12
BAC PRO Aquaculture	8	12
BTS Aquaculture	18	18

La difficulté de recrutement est surtout sensible sur la BAC PRO Aquaculture mais reste difficile pour l'ensemble de la filière.

2. Participation ou animation de journées évènementielles ou de travail technique :

- Participation au projet « emploi et territoire » du Pays Marennes-Oléron.

Les nombreuses (8) rencontres étalées sur 2006 et 2007 avaient pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du Pays de Marennes-Oléron autour du thème de l'emploi.

A la suite de l'ensemble de ces consultations, le Pays de Marennes-Oléron souhaite étudier la mise en place d'une « Maison de l'initiative et des services ». Le Point Info « cultures marines » est associée à cette réflexion.

- Participation à l'appel à projet du FEP axe IV sur le développement durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture.

- Animation d'une journée évènementielle sur le Pays de Marennes-Oléron :

Tout au long de « la semaine de l'économie » qui s'est déroulée du 20 au 24 octobre de nombreuses animations ont été conduites par le Pays de Marennes-Oléron. Le Point Info cultures marines a été sollicité sur le thème : Reprise/Transmission dans les secteurs de l'Agriculture, la pêche et les cultures marines. Agriculture, pêche et cultures marines ont pu exprimer des préoccupations communes notamment celle des vocations insuffisantes dans leur secteur respectif.

- Participation au Salon conchylicole de La Tremblade.

Le salon ostréicole de La Tremblade a une notoriété qui n'est plus à démontrer. La présence du Point Info sur le stand du Lycée permet d'initier de nouveaux contacts.

- Participation aux conseils de centre du CFPPA:

Le Point Info est associé aux réflexions mener au sein de cette instance. La gestion au plus près du terrain des besoins de formation reste une préoccupation majeure.

- Participation aux comités techniques du CREEA :

Le suivi des observations et des travaux du CREEA assure au Point Info la connaissance des problématiques et évolutions techniques de la filière conchylicole.

- Prise de contact avec la SIAC, les OP et les centres de gestion des pêcheurs :

La gestion des contrats bleus par l'ADASEA a nécessité une mobilisation du Point Info pour obtenir les informations socio-économiques caractérisant la filière en Poitou-Charentes et organiser notamment la conférence sur la reprise /transmission.

III La réglementation et ses évolutions

1 L'instrument financier Européen : le F E P (Fonds Européen pour la pêche et l'aquaculture)

L'enveloppe financière du FEP (mis en place par le Règlement 1198/2006) représente un montant de 181,8 millions d'euros pour la France.

Cette enveloppe est répartie en cinq axes d'interventions prioritaires :

- Axe 1** : Mesures concernant l'adaptation de la flotte de pêche communautaire (~ 54 millions)
- Axe 2** : Mesures concernant l'aquaculture, la pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture (~ 54 millions)
- Axe 3** : Mesures d'intérêt commun (actions collectives – OP - protection faune et flore – ports de pêche – sites de débarquement – nouveaux marchés – promotion – projets pilotes (~ 69 millions)
- Axe 4 mesure 44** : Développement durable des zones de pêche. (~2.7 millions)
- Axe 5 mesure 50** : assistance technique (~2.7 millions).

L'enveloppe régionale prévisionnelle affectée à la Région Poitou-Charentes s'élève à :
6,5 millions d'euros.

L'activation de ces fonds Européens par le dépôt de projets éligibles a débuté en 2008.

Le point info cultures marines mis en place depuis 2001 par la Section Régionale Conchylicole reçoit le soutien de la Région et obtient un cofinancement Européen du FEP (à hauteur de 50% de ses coûts). Le financement du FEP est sollicité sur l'AXE 3 mesure 37 (actions collectives).

L'AXE 4 comme indiqué dans les développements précédents a fait l'objet d'un appel à projet auquel a répondu le Pays de Marennes-Oléron ; l'enveloppe FEP nationale est limitée à 2.7 Millions d'euros. Au niveau régional cette enveloppe serait de 0.5 millions d'euros.

L'AXE 2.a mesure 30 (mesures aqua-environnementales) dont l'enveloppe prévisionnelle nationale est de 5,9 Millions d'euros va faire l'objet d'une réflexion de programmation au printemps 2009. Cette mesure qui n'existait pas dans l'IFOP montre le soutien de l'Europe aux efforts orientés vers la mise en place de bonnes pratiques aqua-environnementales. Une opportunité à saisir pour les conchyliculteurs utilisant le marais salé ?

2 La modification du décret « cultures marines » :

La modification du décret fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines est toujours dans sa phase de négociation entre l'administration et les instances professionnelles.

Les dernières informations à ce sujet laissent penser à une signature des textes en 2009.

Le projet de texte privilégie, notamment, l'installation des jeunes tout en augmentant les exigences de capacité professionnelle. Il donnerait une possibilité aux SRC d'accéder au DPM (durée 5 ans maxi) pour installer des jeunes ou restructurer des parcs. Il prévoit la création d'un registre des entreprises et un répertoire des candidats à l'installation.

3 L'adaptation du décret « Installation des jeunes chefs d'exploitations de cultures marines » :

La procédure d'accès aux aides à l'installation a été profondément changée pour les Agriculteurs. Un ensemble de texte (Décrets, arrêtés, circulaires) a été signé en tout début d'année 2009.

Ces nouveaux textes privilégient un parcours de professionnalisation personnalisé pour chaque porteur de projet sollicitant les aides à l'installation.

La création d'un Comité Départemental à l'Installation (CDI) est chargé de la mise en œuvre du parcours à l'installation porté par deux structures : le point info installation et le centre d'élaboration du Parcours Professionnel Personnalisé.

La complexité du système agricole n'a pas reçue l'approbation de la filière cultures marines.

Les porteurs de projets conchylicoles resteront avec un système simplifié s'intégrant dans l'accompagnement des projets tel qu'il se déroule aujourd'hui. Les points info conchylicoles répartis sur le littoral resteront les promoteurs de la procédure.

Un nouveau décret « aides à l'installation des jeunes chef d'exploitation de cultures marines » (modifiant celui de 1999) adapté aux circonstances tenant compte des modifications du code rural ne devrait pas changer fondamentalement les procédures actuellement en vigueur.

Pour l'année 2009 au cours d'une réunion informelle (le 05/01/2009), la DGAAT (bureau de l'installation et de la modernisation représentée par Annette Mackie) en accord avec la DPMA (représentée par Pierre Hustache) et les professionnels (Président du CNC Goulven Brest) ont arrêté le principe d'un statut quo dans l'attente du nouveau décret. Une circulaire transitoire est attendue.

BILAN ET PERSPECTIVES

1. BILAN de l'année 2008

✓ **Sur le plan de la production du Bassin :**

Dans la plupart des bassins français, la profession ostréicole a été ébranlée en plein été par une mortalité sans précédent sur les juvéniles. Cette situation fragilise un secteur dont les finances étaient déjà tendues. L'impact de cette mortalité devrait se ressentir sur les ventes d'huîtres marchandes en 2010.

L'indemnisation de cette calamité qui a mobilisé près de 8 Millions d'Euros en Poitou-Charentes devrait permettre aux éleveurs de réensemencer leurs parcs en naissain.

Néanmoins, les éleveurs sont attentifs et préoccupés par la fragilité redondante des huîtres d'une année sur l'autre et ce à tous les stades de développement. L'IFREMER et le CREEA assurent un suivi précis de l'évolution de ces tendances.

L'année 2009 risque d'être décisive ; la profession ne supporterait que difficilement de nouvelles mortalités « hors normes ».

La saison de commercialisation s'est bien tenue : le tonnage a été sensiblement le même que celui de 2007 ; les prix à la production payés aux éleveurs a été plus bas du fait de déstockage d'ostréiculteurs de différents bassins, laissant une meilleure marge aux expéditeurs.

✓ **La transmission et l'installation en conchyliculture.**

Les installations restent trop peu nombreuses par rapport au nombre de cessations d'activités.

Cette année, comme le souligne les enregistrements réalisés, le nombre global d'entreprises (individuelles ou sociétaires) est descendu sous la barre symbolique des 1000 unités.

Pourtant, des projets naissent ici ou là quant le cédant s'implique véritablement et assez tôt dans la transmission de son affaire : deux parrainages en cours, un troisième en préparation... la nomination de correspondants locaux devrait pouvoir contribuer à augmenter les initiatives de ce genre.

Comme nous le disons régulièrement dans nos rapports, c'est la prise en charge par les professionnels de l'installation des générations futures qui définira ce que sera la profession de demain.

La progressivité de la transmission/installation reste l'élément fort d'une installation réussie ; elle permet d'étaler dans le temps l'acquisition de compétences et les charges financières liées à la reprise du capital d'exploitation et bénéficie de l'accompagnement du cédant.

Les structures d'accompagnement existantes (Point Info – Centre de formation – Affaires Maritimes – SRC...) sont tous mobilisés sur ces objectifs clairs.

Les vocations manquantes ne seront suscitées que par des exemples qui montrent qu'un avenir est possible dans ces filières.

✓ **La mise en place de bonnes pratiques aqua-environnementales :**

L'année 2009 verra t'elle la réinitialisation des contrats d'agriculture durable (CAD) qui ont été signés par les éleveurs conchylicoles en 2006/2007. L'axe 2 du FEP donne cette possibilité d'accompagner financièrement les bonnes pratiques mis en place par les professionnels ; le marais salé conchylicole pourrait être porteur d'une véritable politique de protection de l'environnement.

✓ **La filière pêche.**

C'est la première année que le point info est sollicité sur la filière pêche.

Les conditions d'exploitation d'un navire sont excessivement sévères et encadrées. La politique d'installation mener dans cette filière laisse peu de place à l'initiative. L'accès aux subventions pour le financement des navires reste très limité et pose une difficulté pour la reprise d'un bateau de pêche par les jeunes.

La politique d'orientation de la pêche se tourne plus vers un maintien qu'un développement de la flottille. Les efforts se tournent plus vers une restriction des efforts de pêche, une préservation de la ressource et la protection de l'environnement.

Ces efforts se concrétisent par la rémunération de mesures au sein de contrats « bleus » auxquels 58 navires ont adhéré.

2. Les PERSPECTIVES :

✓ **Implication plus forte des professionnels**

L'aménagement du territoire ne prend sa signification que par les hommes qui y sont présents et actifs. La transmission aux générations montantes des entreprises et des « savoir faire » sont une composante essentielle de cette vitalité territoriale.

Les actions menées par «le Point Info cultures marines » sont destinées à dynamiser la filière professionnelle dans ce sens.

La nomination en 2008 de correspondants locaux choisis par la SRC au sein des professionnels doit donner corps à ces actions par des acteurs de terrain. Le Répertoire Départ – Installation (RDI) restera l'outil de gestion qui mesurera l'évolution des choses et leur impact sur le territoire.

✓ **Schéma aquacole et mise un en place d'un suivi cartographique.**

Le schéma aquacole initié en 2007 par la DRAM reste aujourd'hui en attente de diagnostics environnementaux de la DIREN.

Cet outil cartographique qui avait pour ambition de suivre l'évolution du marais salé se proposait d'y intégrer le suivi des entreprises.

Une visualisation géographique de l'emprise des entreprises actives sur le Littoral charentais, notamment dans le marais, assurerait un meilleur suivi de l'occupation du territoire.

En 2008, aucune avancée sur ce projet n'a été enregistrée.

✓ **Extension du Point Info à la pêche.**

Le point Info qui s'est mobilisé sur la filière pêche en 2008, devrait prendre en charge le suivi des contrats bleus à partir de juillet 2009 (fin de la convention ADASEA-SIAC).

Les professionnels restent très timides dans l'utilisation de la procédure ; les mesures retenues dans ces contrats sont plus adaptées aux grosses unités de pêche.

La polyvalence de la flottille doit engager les pêcheurs à trouver des mesures qui sont mieux adaptées à leur catégorie de pêche.

CONCLUSION

Bien identifié dans son rôle et ses attributions, le point info cultures marines et pêche porté par les professionnels et soutenu financièrement notamment par la Région a vocation à mettre en œuvre les politiques liées à l'aménagement du territoire.

Un resserrement des liens locaux avec les Pays, les CDC, et les acteurs économiques au travers de projets « transversaux » doit assurer au point info une efficacité encore meilleure.